

H. 16
Souillet François et
Marie Sappuy =
Mariés.

L'an mil huit cent vingt dix et le Dimanche dix
Septembre a quatre heures du soir; pardevant nous François
Antoine Margot Maire de la Commune de T. l'aurant dignes
faisant fonction d'officiers public de l'Etat civil. = Sont
Comparus François Souillet piegneur de Chanvre, -
né a Entre deux Guyers le deux Brumaire an dix,
fils majeur de Benoit Souillet et de helleme Bellet
Mariés, le père est âgé de cinquante quatre ans et
La mère de quarante sept ans, Tous domiciliés a
Entre deux Guyers, les quels sont ici présents et
Consentants: et Marie Sappuy-mariés née le Celine
Le vingt quatre Primal an Cinq, fille majeure de feu
François Dieudé le deux novembre mil huit cent vingt
Cinq et de Diffente Marie Roget Dieudé le vingt
dix ventose an onze, Les Tous faisant les
Registres déposés en nos archives, n'ayant ni yeux
ni ayants; les quels nous ont Requis de procéder a
la Publication du mariage projeté entre eux, dont les
proclamations ont été faites a Entre deux Guyers le
Dimanche Vingt et Vingt sept aout Dernier, et en
Egalement les Dimanches deux et neuf du mois de
juillet aussi Dernier; nous nous ayant par écrit signifié.

D'opposer audit mariage, ni a Mr. le maire dudit
Patrie d'aucun Guyon, Suivant son Certificat Du trente
Dudit mois D'octobre Dernier, faisant trait a leur requête
après avoir donné lecture des pièces ci dessus mentionnées et du
Chapitre six Du Code Civil intitulé Du mariage.
avons Demandé au futur Epoux et a la future épouse
S'ils veulent se prendre pour mari et pour femme,
Chacun d'eux ayant Respondu séparément et affirmé
affirmativement, avons proclamé au nom De la loi
qui francois Souillet et Marie Tappey marier
son union par le mariage, de quoi avons dressé acte.
En presence Des Sieurs Joseph Vial agé De trente un
ans, Joseph Merizon agé De cinquante ans, Victor
Michallet agé de trente un ans et aide Michallet agé
de cinquante neuf ans, tous domiciliés au même lieu
et la mère de l'Epoux avec les Michallet ont signé, avec
nous, non l'Epoux, l'Epouse, Vial, ni Merizon pour
ne le sois ainsi qu'ils l'ont bidés lecture faite.

Souillet Helene Bellet
Munier
Margot